

# Les Fondements d'une grammaire du sens

## Retour à mes premières amours

*Patrick Charaudeau*

L'itinéraire d'un chercheur n'est pas unique. Le mien commença dans la linguistique de pure tradition structuraliste puis navigua au gré de la découverte de divers territoires avec une obsession constante : le sens. Je me considère donc, même dans ma pratique actuelle d'analyste du discours, sémanticien.

De ce point de vue, je m'inscris, pour le dire vite, dans une double filiation : *structuraliste* des années soixante-dix et quatre-vingt, avec, pour n'en citer que quelques-uns, les travaux de Gustave Guillaume, Harald Weinrich, Jean Fourquet sur les « temps des verbes », de Bernard Pottier sur la description des « éléments de relation », d'Oswald Ducrot, Robert Martin et Jean-Baptiste Grize définissant une nouvelle « logique du sens », de Charles J. Fillmore, John. M. Anderson et Bernard Pottier sur les théories « casuelles » proposant des descriptions sémantiques des constructions syntaxiques ; *énonciativo-pragmatique* des années soixante-dix, quatre-vingt et quatre-vingt-dix, avec la théorie de l'« énonciation » d'Émile Benveniste qui s'est attaché à décrire plus particulièrement son appareil formel, le fonctionnement des « modalités » avec les travaux de John Lyons, Bernard Pottier, Antoine Culioli, puis, postérieurement, la théorie des « actes de parole » initiée par John L. Austin et John Searle qui a trouvé de nombreux prolongements.

Cet hommage rendu au linguiste suédois, Mats Forsgren, est pour moi l'occasion de revenir à mes premières amours. Mais il me faut d'abord rappeler le contexte dans lequel j'ai évolué depuis les années soixante. D'abord, une formation d'hispaniste qui, par la pratique de la traduction, l'observation et la comparaison des langues romanes, m'a amené à m'interroger sur ce qu'il y a de commun et de différents entre les mots et les constructions grammaticales d'une langue à l'autre. C'est là l'un des processus les plus formateurs à la sensibilité sémantique. Et sous l'influence des auteurs de l'époque nous étions conduits à structurer les faits de langage et les systèmes dans un mouvement de va-et-vient entre trois niveaux diversement nommés : un niveau abstrait et généralisant (« universel » disions-nous) de catégories censées être communes à toute vision linguistique du monde (les travaux des ethnolinguistes y pourvoyaient) ; un niveau dit des « langues naturelles » organisant les systèmes selon leurs caractéristiques morphologiques, syntaxiques et sémantiques ; un niveau dit des « effets de sens », où apparaissaient les spécificités sémantiques selon les emplois

contextuels. Parallèlement à ce travail de recherche, j'avais le souci d'appliquer ce savoir à l'enseignement. Ce fut l'Institut National de Recherche Pédagogique (INRP) qui m'en donna l'occasion durant dix ans, de 1969 à 1979. J'y appris beaucoup de choses, entre autres choses que l'école est longtemps restée sur l'idée qu'une grammaire était la description objective d'une langue, et que du fait de ne pouvoir résoudre certaines questions qui se posaient à l'enseignant lors des explications grammaticales, il était nécessaire d'apporter un savoir linguistique, mais à condition d'en adapter l'explication au niveau de la classe à laquelle on a affaire.

Cela me fut révélé lors de l'observation d'une classe de primaire. La maîtresse expliquait que le sujet du verbe représente la personne qui accomplit l'action, et elle donna en guise d'exemple : « Pierre parle toujours en classe » et « La cheminée du salon fume ». Il y eut un élève pour demander si « parler » c'était vraiment accomplir une action, un autre pour dire que la cheminée ne faisait rien, qu'elle n'y était pour rien, un autre même pour demander si on peut dire de Pierre qu'il parle toujours en classe même quand il ne parle pas. La maîtresse, malgré toute sa bonne volonté et son savoir-faire, se trouva fort désemparée. Je compris ce jour-là qu'il y avait quelque chose à faire, car on pouvait parfaitement répondre à ces questions, en se référant à une explication linguistique : distinguer le *niveau sémantico-conceptuel* des actants qui permet de différencier l'actant-agent d'une action (« Papa allume la cheminée » = « Papa agit sur la cheminée »), de l'actant-support d'une qualification (« Papa fume la pipe » = « Papa est un fumeur de pipe »), et le *niveau morpho-grammatical* où ces deux actants se trouvent exprimés par une même fonction de surface : le sujet grammatical. Restait à trouver un moyen de faire comprendre cette différence aux élèves en la traduisant dans un langage approprié.

Se produisit alors chez moi une interrogation : on a appris, en linguistique, à en finir avec l'idée d'une grammaire unique, et à distinguer grammaire prescriptive, grammaire descriptive, grammaire de l'oral, grammaire de l'écrit. Mais peut-on écrire une grammaire sémantique ? Il existe de nombreuses études de sémantique portant sur le lexique ou sur les catégories grammaticales, mais peut-on les réunir sous l'intitulé de grammaire ?

C'est ce que je me suis employé à faire dans ma *Grammaire du sens et de l'expression* (1992), et l'heure est venue de justifier cette entreprise au regard des études en sciences du langage. Ce n'est donc pas à l'étude d'une question de linguistique que je vais me livrer ici, mais à l'exposé de la constitution d'une grammaire, en m'attachant d'abord à montrer que distinguer des types de grammaires dépend d'une finalité sociale, après quoi j'exposerai les fondements de cette grammaire du sens.

## 1. Grammaires et finalités sociales

La description d'une langue, ainsi que son enseignement, s'inscrit dans un contexte social, et c'est la nature de ce contexte qui fait que les pratiques de l'une et de l'autre sont différentes. À chaque contexte correspond un état de la demande sociale, et c'est celui-ci qui commande (ou du moins suscite) la réalisation d'objets particuliers et de méthodes pour les élaborer, créant ainsi un « marché » des objets et des outils. Si l'on applique cette hypothèse socio-économique au domaine des sciences et de l'enseignement, on observera qu'il existe deux types de marché :

- un marché des *systèmes de pensée* dans lequel rivalisent différentes théories et explications savantes sur la langue, chacune se définissant d'après ses propres postulats et outils d'analyse. C'est ici que l'on trouve différentes théories linguistiques (structuralistes, génératives, sémantiques, psycholinguistiques, sociolinguistiques, pragmatiques, etc.) qui ont plus ou moins de succès selon les époques et les contextes culturels, jusqu'à devenir des paradigmes de pensée, et c'est dans ce cadre que l'on continue à écrire des thèses et des ouvrages savants sur telle ou telle question linguistique (les quantificateurs, les articles, la deixis, les modalités, etc.) ;
- un marché des *systèmes d'exploitation* dans lequel rivalisent différents produits pédagogiques qui sont finalisés selon des objectifs d'apprentissage (langue maternelle/langue étrangère/langue seconde) et des publics d'utilisateurs plus ou moins déterminés (niveau d'apprentissage, natifs/étrangers, etc.). Le choix d'un type de grammaire pour l'enseignement ne dépend donc pas, comme on le dit parfois, de l'état de la science linguistique – ou du moins pas seulement – mais d'un ensemble de facteurs qui préexistent ou coexistent dans le contexte social.

Cependant, la tradition scolaire a privilégié depuis fort longtemps une grammaire générale *prescriptive* (il faut donner une raison d'être à l'apprentissage de la langue) et *morphologique* (autorité de la chose écrite), autrement dit une grammaire centrée sur la découverte et la description des formes, comme on le voit dans la composition des ouvrages qui y sont consacrés : chapitre sur la *formation des mots* ; une catégorisation en *parties du discours* (morphologie) autour d'unités qui constituent les piliers de découpage du monde par la langue (substantif, adjectif, verbe, adverbe) ; des *règles de combinaison* de ces formes et de construction des phrases simples/complexes (syntaxe) qui devraient correspondre aux opérations mentales qui permettent d'ordonner la pensée de façon hiérarchisée entre ce qui

est le plus important (proposition principale) et ce qui est secondaire (proposition subordonnée). Même à l'heure actuelle, quand on parle de grammaire, c'est encore à une grammaire morphologique divisée en parties du discours que l'on pense.

Quel pouvait être alors mon propre enjeu entre marché savant et marché pédagogique ? Il fut celui de tenter, non point une synthèse impossible entre ces deux perspectives si différentes, mais une articulation dialectique entre elles, faisant en sorte qu'une réflexion sémantique, issue d'explications savantes mettant en regard forme et sens, puisse permettre de proposer d'autres types d'explication des faits de langue.

## **2. Les conditions d'une grammaire du sens**

Les catégories qui sont issues des nombreuses études sémantiques sur les langues ne cessent d'être discutées autour de la question de savoir si elles peuvent être déclarées universelles, si elles correspondent à des catégories de pensée (indépendantes des langues) ou à des catégories strictement linguistiques liées aux particularités de chaque langue ou famille de langues. Quelles seraient donc les conditions d'une grammaire du sens qui ne nierait pas pour autant l'existence des formes ni la nécessité de respecter les règles de construction, mais chercherait à mettre en relation ces formes avec du sens ? La réponse est dans une démarche inductivo-déductive : en partant d'une analyse fine des usages (*parcours sémasiologique*), on tente de reconstruire des opérations mentales à différents niveaux d'abstraction, opérations conceptuelles d'intention de sens permettant de redescendre jusqu'à l'expression (*parcours onomasiologique*). C'est cette démarche qui a présidé à la construction de ma grammaire

### **2.1. Une grammaire du sujet parlant et de l'intention de communication**

La langue doit être décrite du point de vue de catégories qui correspondent à des *intentions de communication* (le sens), en mettant en regard de chacune d'elles les *moyens* (les formes) qui permettent de les exprimer. Cela revient à construire une grammaire du sujet parlant, lequel se trouve au cœur de ce qui fait l'intentionnalité du langage : un processus d'énonciation qui dépend des choix plus ou moins conscients que le sujet parlant opère pour produire du sens dans l'espoir de se faire comprendre.

Ainsi est-on amené à décrire la langue à partir des *opérations conceptuelles* que le sujet parlant est censé faire quand il communique, en mettant en regard de celles-ci les catégories de *formes* qui permettent de les exprimer. De ce point de vue, on peut dire par exemple que le *pluriel* n'est pas une catégorie de sens, mais une catégorie d'expression indiquant par une

certaine forme qu'il y a quantification. Sémantiquement, l'intention consiste à « quantifier les êtres du monde dont on parle », et pour exprimer cette intention, on dispose de catégories de forme telles les indéfinis (quelques, plusieurs, beaucoup, ...), les adverbes de quantité (beaucoup, trop, assez, ...), les adjectifs numéraux (25, 120, ...), et diverses expressions figées (un grand nombre de..., qu'est-ce qu'il y a comme...!). Le terme *pluriel* ne devrait renvoyer qu'au phénomène de l'accord morphologique.

## 2.2. Justification et structuration des catégories

Se pose donc une double question : peut-on déterminer des catégories conceptuelles qui seraient censées correspondre à des intentions de communication ? Peut-on regrouper autour de chacune de ces catégories conceptuelles des catégories de formes ? Je partirai pour ce faire d'un exemple. Imaginons que quelqu'un vous dise : « Cheminée ». On serait en droit de lui rétorquer : « Et alors ? ». Il ajoute alors un article : « Une cheminée ». On continuera à lui demander : « Et alors ? ». Vous voyant perplexe il précise en ajoutant un adjectif : « Une grande cheminée ». Et pourtant vous vous sentirez encore insatisfait, et lui enverrez un autre : « Et alors ? ». C'est alors que, pensant calmer votre inquiétude, il dira : « Une grande cheminée est tombée ». On commencera à entrevoir qu'il veut nous parler d'un événement qui s'est déjà produit, mais on voudrait savoir où et quand s'est produit cet événement, et il pourra préciser « Une grande cheminée est tombée hier, place de la Bastille ». Pourtant, on ne voit toujours pas où il veut en venir, ce qui provoquera peut-être une autre réaction de notre part : « Ah bon, et donc ? ». C'est alors que, triomphant, il annoncera : « Trois blessés », ajoutant « enfin, je crois ». Voilà qui nous satisfera pleinement<sup>1</sup>.

Deux enseignements peuvent être tirés de cette petite saynète :

- *l'unité communicative* n'est pas forcément la phrase (« une cheminée est tombée »), comme on le dit parfois. Le rapport thème/prédicat correspond peut-être à une unité de phrase, mais il ne garantit pas que l'on ait affaire à une intention communicative. Chaque fois que l'on est fondé à répliquer « Et alors ? », cela veut dire que l'on n'arrive pas à imaginer ce qu'est l'intention de communication. *Thématiser* et *prédiquer* sont des opérations nécessaires mais point suffisantes : il faut encore *problématiser* son propos : c'est la problématisation de l'acte de langage qui permet de comprendre l'enjeu qui s'attache à l'intention de communication.

- par ce jeu de répliques, on découvre ce que peuvent être les *catégories conceptuelles* auxquelles le sujet parlant a recours pour construire son acte de langage, et les catégories de forme qu'il utilise pour les exprimer. Il lui faut :
  - *nommer* les êtres du monde (êtres animés, humains, matériels et concrets ou abstraits et imaginés), c'est-à-dire leur donner un corps linguistique. Pour ce faire, il dispose, du moins dans nos langues romanes, de *noms propres* et de *noms communs*. C'est le cas de « cheminée ».
  - *déterminer* ces êtres parmi un ensemble de possibles en indiquant leur mode d'existence : un acte de *détermination* (*actualisation, quantification, appartenance, désignation*) qui permettra de spécifier ce mode d'existence, en ayant recours à des catégories de forme telles les *articles*, les *quantificateurs*, les *possessifs*, les *démonstratifs*, etc. (« Une cheminée »).
  - *qualifier* ces êtres, c'est-à-dire préciser leurs propriétés, ce qui les caractérise en propre ou les inscrit dans des classes d'appartenance, et ce à l'aide d'*adjectifs*, de *noms* ou de *diverses propositions* (« Une grande cheminée »).
  - *événementialiser*, c'est-à-dire décrire l'action dans laquelle s'inscrivent ces êtres ainsi déterminés avec leurs propriétés, à l'aide de *verbes* (« Une grande cheminée est tombée »).
  - *préciser le cadre temporel et spatial* dans lequel se *situe* l'événement, en ayant recours à des *prépositions*, des *adverbes* et des *formes temporelles* (« Une grande cheminée est tombée hier, place de la Bastille »).
  - *expliquer* dans quelle chaîne de causalité s'inscrit cet événement, la relation de cause à conséquence qui donne sa raison d'être à l'événement, à l'aide de divers *connecteurs*, seraient-ils implicites (ici ellipse d'un marqueur de conséquence : « Trois blessés »).
  - enfin, *exprimer le point de vue* de celui qui énonce, car tout acte de langage dépend, pour sa valeur de vérité, du point de vue, exprimé ou non, de celui qui parle. Ce point de vue peut rester implicite, il peut ne pas être dit, mais on ne peut y échapper ; il peut également être explicité, comme c'est le cas dans notre exemple (« enfin, je crois »), en *modalisant* son propos à l'aide de divers *modalisateurs* (verbes, adverbes, etc.)

On voit donc la possibilité de regrouper les catégories de forme qui sont susceptibles de correspondre à ces catégories conceptuelles. Ainsi, *articles, possessifs, démonstratifs* appartiennent à des catégories de forme qui correspondent à l'opération : « *déterminer* les

êtres du monde dont on parle ». Évidemment, chacune de ces catégories apporte une spécificité de sens qui permet de distinguer différentes façons de déterminer les êtres : l'article du point de vue de l'*actualisation*, le possessif du point de vue de la *dépendance*, le démonstratif du point de vue de la *désignation*. De même, lesdites *propositions* subordonnées relatives, conjonctives, participes et gérondives (terminologie des grammaires morphologiques) doivent être regroupées avec l'*adjectif* autour de l'intention : « qualifier les êtres », et non se trouver dans des chapitres séparés au nom de leur morphologie, car elles correspondent à l'opération de *qualification*.

Le tableau ci-dessous montre les correspondances que l'on peut établir entre les catégories d'intention de communication, les catégories sémantiques de la langue et les catégories de forme.<sup>2</sup>

Intention	Opérations de Langue	Catégories de Forme
NOMMER	<i>La Dénomination</i>	Les Noms (N. propre/N. commun)
	<i>La Personne</i>	Les Pronoms personnels
	<i>L'Actualisation</i>	Les Articles
DETERMINER (Mode d'identification)	<i>La Désignation</i>	Les Démonstratifs
	<i>La Dépendance</i>	Les Possessifs
	<i>La Quantification</i>	Les Quantificateurs
	<i>L'Identification indéterminée</i>	Les Indéfinis
	<i>La Présentation</i>	Les Présentateurs
QUALIFIER (Manières d'être/faire)	<i>Définir</i>	Les Noms
	<i>Caractériser</i>	Les Adjectifs
	<i>(de façon Objective/ Subjective)</i>	Les Relatives Les Participes
DECRIRE	<i>Les Actants (Agent, Patient, etc.)</i>	
L'ACTION (Les Faire)	<i>Les Relations actancielles</i>	Les types de constructions
	<i>Les Configurations (Actif/Passif/Nom.)</i>	
SITUER (Structuration de l'Espace – Temps)	<i>La Localisation dans l'espace</i>	Les Prépositions Les Adverbes et Indicateurs de temps/lieu
	<i>La Situation dans le temps</i>	Les Temps et Aspects des verbes
EXPLIQUER (Les relations logiques et les raisons d'être)	<i>La Causalité (cause/conséquence/but)</i>	Les Conjonctions
	<i>La Restriction et l'opposition</i>	Les Propositions
	<i>La condition/L'hypothèse</i>	
DIRE LE POINT DE VUE (Le positionnement du Sujet)	<i>L'Affirmation et la Négation</i>	Les Formes positives et négatives
	<i>La Modalisation</i>	Les Modes du verbe Les marques de modalité (verbes et adverbes)

Cependant, ce tableau n'est qu'indicatif de cette structuration sémantico-formelle. Il ne faut pas le rigidifier. Car si à une catégorie sémantique correspond une catégorie de forme, et à une catégorie de forme une catégorie sémantique, le rapport entre les deux n'est pas pour autant de réciprocity exclusive : telle catégorie sémantique peut être exprimée à l'aide de différentes catégories formelles, et telle catégorie formelle peut être porteuse de divers aspects

sémantiques. Ainsi, la catégorie sémantique de détermination d'une *relation de dépendance* peut être exprimée à l'aide de diverses catégories de formes : un possessif (« Sa voiture »), un syntagme nominal (« La voiture du patron »), mais un syntagme nominal ne sert pas qu'à exprimer une relation de dépendance. Cela se remarque de façon encore plus évidente lorsqu'il s'agit de comparer des langues. Il s'agit là du double phénomène de *polyvalence* (une même catégorie de sens peut être exprimée par diverses catégories de forme) et de *polysémie* (une même forme peut avoir divers sens). Ici, une même forme grammaticale peut correspondre à des catégories conceptuelles différentes ; par exemple, la forme *tout* (adjectif ou adverbe) exprime une *quantification* qui, selon ses modalités d'emploi, peut prendre une valeur d'*intensité* (« il est *tout* rouge »), ou une valeur de *distribution* (« *Tout* corps plongé dans l'eau... »).

### 2.3. Une grammaire explicative

Une telle grammaire doit être *explicative*. Mais il faut constater qu'il existe divers types d'explication linguistique :

- *historique*, qui consiste à expliquer l'état d'un phénomène par son origine (étymologie) et une certaine logique d'enchaînement des transformations subies par les systèmes de la langue au cours de l'histoire dans une succession d'états synchroniques (la diachronie des synchronies) ;
- *fonctionnaliste*, qui consiste à expliquer les lois de composition des mots (morphologie et dérivation) et de leur agencement (syntaxe), les compatibilités et incompatibilités de ces combinaisons : c'est l'explication que l'on trouve dans les grammaires morphosyntaxiques ;
- *sémantique*, qui consiste à expliquer, d'une part, quelle est la visée fondamentale de l'intention de communication globale, à quoi elle sert, d'autre part, quelles sont les différences de sens qui caractérisent chaque façon de l'exprimer.

C'est ce type d'explication qui prévaut ici. Par exemple, la *quantification* : on distingue d'abord la *quantification* de ce qui est dénombrable de l'*intensification* qui s'applique au non-dénombrable. Puis on distingue divers degrés de quantification (*fort, faible, moyen*), et divers modes de quantification (*déterminés/indéterminés*). Ensuite, on explique quelles sont les particularités sémantiques de chaque forme d'expression. C'est ainsi que l'on pourra faire comprendre – ce qui est impossible si l'on s'en tient aux seules catégories de forme – que le singulier, en français, peut servir à exprimer une quantité (« Il y a *de la* voiture à Paris ») et que cette quantité est particulièrement importante : l'emploi du singulier associé à une forme

partitive à propos d'objets dénombrables exprime une *quantité massive*, c'est-à-dire une quantité tellement grande qu'on ne peut dénombrer les êtres qui la constituent. De même, s'agissant des *possessifs*, on expliquera que la relation de dépendance entre les deux termes considérés n'est pas la même dans : (1) « Sa tête va exploser », (2) « Voici sa voiture », (3) « Je te présente sa femme », (4) « Sa passion est extrême », (5) « Son style ne me plaît pas ». Ce qui est commun à ces énoncés est une opération de *mise en dépendance* réciproque de deux éléments. Ce qui les différencie est le type de lien de dépendance : de *nature* (1), d'*appropriation* (2), de *parenté* (3), d'*affect* (4), de *typification* (5).

#### 2.4. Une grammaire des effets de sens

Qui est sensible au sémantisme des mots sait que celui-ci dépend des contextes dans lesquels ceux-ci sont employés, que c'est dans son contexte que le mot prend sa spécificité. On ne peut donc se contenter de la définition des catégories, et on montrera que les formes qui servent à les exprimer produisent des *effets de sens* particuliers selon qu'elles sont employées dans tel ou tel contexte, dans telle ou telle situation. Par exemple, s'agissant de l'article qui sert à déterminer en actualisant, on montrera que : **le** peut produire un effet de *familiarité* (« On se retrouve au bistrot du coin »), d'*antonomase* (« Le confit de canard », par excellence), un effet *polémique*, le mettant l'interlocuteur en lieu et place de quelqu'un qui est censé savoir, de *prestige* ou au contraire de *banalisation* ; **un**, en revanche, produira un effet de *singularité* ou d'*unicité* comme dans un inventaire ou dans « J'ai pêché une carpe de 3 kg » ; l'article **zéro**, lui, produira un effet d'*étiquetage* comme dans les titres de journaux, les annonces ou les étiquettes (« Alcool »). Le pronom **on**, avec sa valeur d'impersonnalisation peut produire des effets de sens de *distanciation* (« Je vois qu'on ne m'aime pas beaucoup »), d'*affection* (« Alors, on travaille dur, mon petit ? »), de *déresponsabilisation* (« - Salut, ça va ? – Bof, on fait aller »), voire de *mépris*, à moins que ce ne soit d'*ironie* (« On ne pense pas beaucoup, ici, à ce que je vois ! »). Les constructions de phrases **actives**, **passives** et **nominalisées** correspondent, pour leur part à des enjeux d'engagement ou d'effacement : titres de journaux (« Une voiture a renversé un piéton » / « Un piéton a été renversé par une voiture » / « Un piéton, victime d'une voiture »). Une étude des titres du journal *L'Humanité*, réalisée dans les années quatre-vingt<sup>3</sup>, a montré une prédominance de la forme nominalisée, forme qui, en effaçant la responsabilité de l'agent dans son action, donne une force d'évidence à l'acte d'énonciation. En titrant « Irak : utilisation d'armes chimiques », au lieu par exemple de

« L'Irak utilise des armes chimiques », l'événement décrit prend une plus grande force de vérité. Habitude d'un discours dogmatique ?

Il s'agit ici de faire comprendre que les catégories linguistiques sont au service du discours et que parler correspond à un enjeu stratégique qui consiste d'une part à s'ajuster à des normes d'usage, d'autre part à jouer avec ces normes. Parler n'est plus affaire d'esthétique mais d'*ajustement*, d'*adéquation* et de *stratégie*.

### 3. Conclusion

Cette grammaire du sens et de l'expression témoigne d'une réflexion sémantique qui évolue entre la recherche du sens commun à différents emplois des mots lexicaux et grammaticaux pour en déterminer les réseaux de sens et l'organisation taxinomique des catégories du système sémantico-formel de la langue, et la recherche des sens spécifiques à l'emploi de ces mots en contexte. Cette démarche correspond à une option épistémologique sur laquelle je voudrais dire deux mots pour terminer.

On peut considérer que dans le champ des sciences du langage deux types de modèles se font concurrence : un modèle *cognitif* et un modèle *phénoménologique*. Le modèle cognitif repose sur l'hypothèse que l'esprit suit une démarche onomasiologique d'engendrement des réalisations linguistiques à partir d'une certaine perception du monde. Que l'organisation des systèmes qui permet cet engendrement soit d'ordre structuraliste, décrivant l'organisation même de ces systèmes, ou génératif, décrivant les opérations de construction des réalisations linguistiques, le mouvement général postule que, partant de la perception du monde référentiel, il existe un « vouloir dire » du sujet parlant qui se dote d'un « pouvoir dire » afin de réaliser son intention de parole, pour reprendre le terme de Saussure.

La philosophie phénoménologique, on le sait, renverse la proposition essentialiste de la philosophie classique en posant que c'est l'*existence* qui précède l'*essence*, et non l'inverse. Transposée ici, cette proposition permet de dire que c'est le pouvoir dire qui précède le vouloir dire, et non l'inverse. Dans une démarche empirico-déductive – qui est celle de nos disciplines – on pourrait dire que c'est l'observation du pouvoir dire qui nous permet de construire, en un parcours *sémasiologique*, les catégories conceptuelles du vouloir dire, faisant l'hypothèse qu'à partir de celles-ci seraient engendrées, en un parcours *onomasiologique*, les réalisations linguistiques et les *effets contextuels*. C'est donc le pouvoir dire qui rend possible le vouloir dire.

L'observation du processus d'apprentissage de sa propre langue en apporte la preuve. Le sujet parlant découvre son vouloir dire au fur et à mesure qu'il s'approprie du pouvoir dire. Et même dans le cas d'apprentissage d'une langue étrangère, si un vouloir dire est déjà là, c'est par l'appropriation des modes de pouvoir dire dans l'autre langue que le sujet parlant découvre de nouveaux vouloir dire. Ainsi, l'écrivain académicien franco-argentin, Hector Bianciotti, peut-il déclarer à juste titre qu'il a découvert à travers l'expression française « Le fond de l'air est frais » que *l'air a un fond*.

Au bout du compte, ces deux modèles sont complémentaires, car c'est la combinaison du pouvoir dire et du vouloir dire qui fonde l'acte de langage, et si le premier a la préséance dans le fonctionnement langagier, c'est le second que cherche à décrire l'analyste. C'est pourquoi l'on peut dire que cette *Grammaire du sens et de l'expression* ne correspond pas à une théorie particulière, mais, comme le dit son titre, elle peut être parcourue du sens à l'expression ou de l'expression au sens.

---

<sup>1</sup> Il s'agit évidemment d'une satisfaction au regard de la complétude communicative et non de l'événement décrit.

<sup>2</sup> Pour leur explicitation on pourra se reporter à ma grammaire, Charaudeau P. (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*, Hachette, Paris.

<sup>3</sup> Voir [Darde J.-N. \(1988\), « Discours rapporté/Discours d'information : l'enjeu de la vérité », in : Charaudeau P. \(dir.\), \*La Presse. Produit, Production, Réception\*, Paris : Didier Érudition.](#)